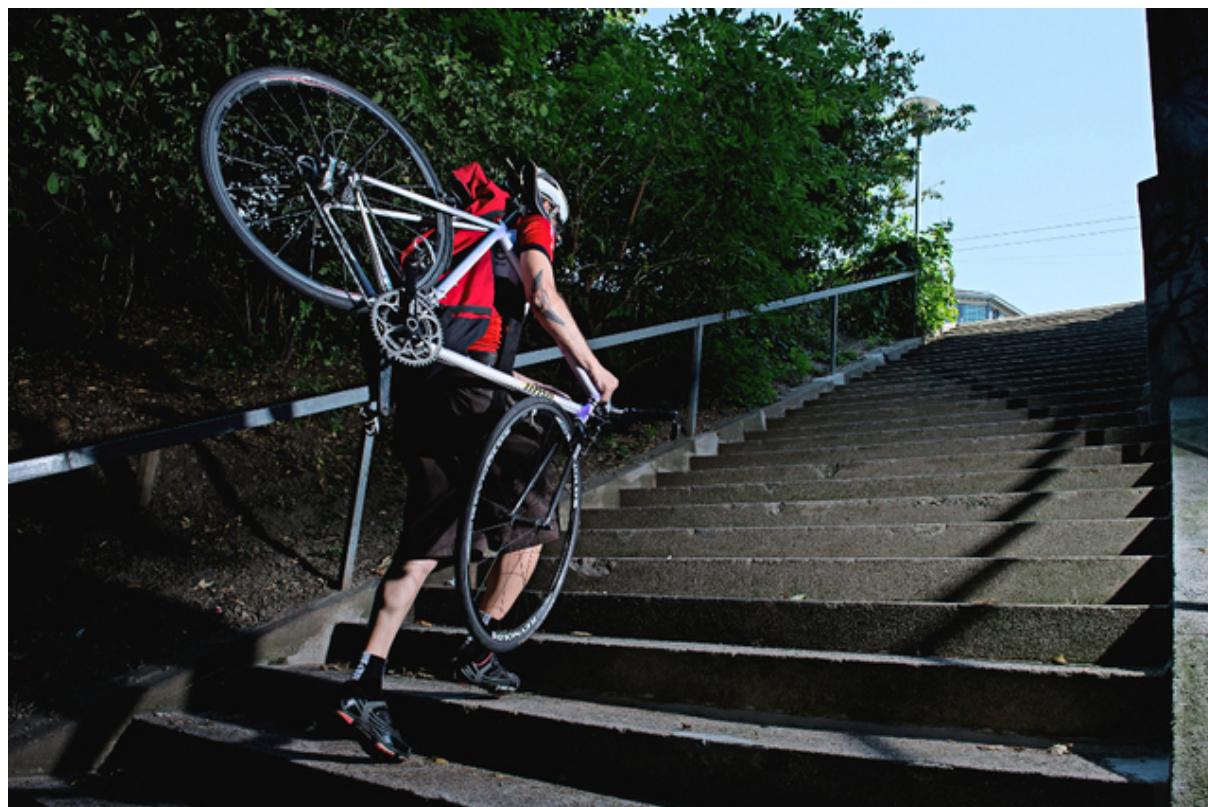


Pas de CCT pour les coursiers de la Poste

Mardi, une première convention collective de travail était signée. Mais sans No Time, la filiale du géant jaune et ses 400 salariés.



Dès le 1er mai 2019, les quelque 600 coursiers concernés par une toute première convention collective de travail auront droit à un salaire minimum et seront mieux payés lors de livraisons survenant la nuit ou le dimanche. Image: SEBASTIEN ANEX

[Par Olivier Wurlod](#) 05.02.2019 – 24 Heures

Elle était attendue depuis de nombreux mois. Mardi, une première «convention collective de travail» (CCT) pour les coursiers à vélo a été signée à Berne. Après de longues négociations, patrons et syndicats sont ainsi parvenus à trouver un accord pour protéger cette branche en pleine croissance. «Il était temps», déclare David Roth, secrétaire central du secteur logistique chez Syndicom.

À en croire l'un des membres du comité du même syndicat, Matteo Antonini, la Suisse serait même précurseuse. «Il s'agit d'une étape importante puisque cette CCT est une première mondiale», assure-t-il.

Dès le 1er mai 2019, les quelque 600 coursiers concernés par cette convention auront non seulement droit à un salaire minimum, mais ils seront aussi mieux payés lors de livraisons

survenant la nuit ou le dimanche. À cela s'ajoute une meilleure protection en cas de maladie ainsi que plusieurs autres avantages. «Nous avons prévu une marge de manœuvre suffisante pour intégrer les particularités des différentes entreprises ayant rejoint cette initiative», précise David Roth.

Du côté de l'association patronale Swissmessengerlogistic (SML), la démarche est saluée. «Nous voulons mettre face à leurs responsabilités les entreprises pratiquant du dumping salarial et minimisant les prestations sociales de leurs salariés», explique Hans Ulrich Köhli, président de SML.

Les grands absents de la CCT

Sur ce point, la tâche s'annonce encore ardue. Pour s'en persuader, il suffit de considérer les gros absents au rendez-vous de la CCT. On y trouve notamment Uber, société qui vient de démarrer son service de livraisons Uber Eats dans certaines régions de Suisse (notamment à Genève).

Un autre acteur majeur du secteur en Suisse, la société No Time, est dans la même situation. Cette entreprise, acquise il y a un peu moins d'un an par [La Poste](#) suisse, ne fait en effet pas non plus partie de la CCT signée mardi. Et cela malgré ses quelque 400 coursiers. «La Poste est appelée à agir rapidement et doit, en tant qu'actionnaire majoritaire de No Time, assumer ses responsabilités. C'est pourquoi nous exigeons qu'elle s'affilie à cette CCT dans les prochains mois», affirme David Roth.

Réflexion en cours à La Poste

Contacté, le géant jaune mentionne des «discussions préliminaires» sur ce sujet et assure être en train de l'examiner en détail. «Nous déciderons sur cette base si les dispositions de la CCT pour No Time pourraient être appliquées», précise un porte-parole. La Poste explique encore que tous ses coursiers actifs se sont vus offrir un contrat de travail à la fin de 2017. «Ce dernier, ainsi qu'un nouveau modèle de rémunération associé, ont été élaborés en étroite collaboration avec les conducteurs, les experts en droit du travail et les autorités.»

D'après l'entreprise, ces contrats seraient «conformes aux normes en vigueur dans la branche et la forme de règlement aurait été clarifiée et approuvée par l'Institution d'assurances sociales du canton de Zurich».

Concurrence internationale

Si un pas important a été fait mardi lors de la signature de cet accord syndical, du travail subsiste donc. Du côté de Syndicom, David Roth en est conscient. «Dans les prochains mois, il s'agira de poursuivre le développement de cette CCT et cela avant que des entreprises internationales bouleversent le marché suisse avec des offres bon marché.»

Cette ligne de conduite est partagée par Swissmessengerlogistic. L'association patronale suisse des coursiers à vélo assure en effet «être ouverte à de nouveaux membres et surtout à inciter d'autres entreprises à s'affilier à la CCT».